

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est assemblé en la Salle Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures et trente minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire,*

M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoints au Maire.*

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON,
Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO,
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, *Conseillers
Municipaux.*

Arrivés à 20 h 38 : M. JOBERT, Mme BARIL

Arrivé à 20 h 52 : M. KEBABTCHIEFF (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES de 20h30 à 20h51)

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAY (pouvoir à M. NACCACHE)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à M. BLANCHARD)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ANNOUR qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- DEMANDE D'AUTORISATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS, EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2020

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

III- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivée de M. Jobert et Mme Baril à 20h38 et de M. Kebabtchieff à 20h52

IV - AFFAIRES GENERALES

1) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** aux dites créations et suppressions.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) Création d'un emploi de Chef de Cabinet

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de créer un emploi de Chef de Cabinet du Maire ;
- **DECIDE** de rémunérer le Chef de Cabinet dans les conditions prévues par l'article 7 du décret n°87-1004 et d'accepter le remboursement des frais engagés par le Chef de Cabinet du Maire dans les conditions prévues par l'article 7-1 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 ;
- **INSCRIT** pour le Cabinet du Maire un crédit global annuel de 80 000 euros aux budgets des exercices correspondants ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »

Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

3) Déploiement du Régime Indemnitare sur les Fonctions, les Sujétions, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle (R.I.F.S.E.E.P.)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** les montants planchers et plafonds des catégories A, B et C ;
- **MAINTIENT** le régime indemnitaire antérieur pour les agents de la filière police municipale et pour les enseignants de catégorie B de la filière artistique ;
- **PRECISE** que les montants plafonds évolueront dans les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la création d'une commission consultative des services publics locaux ;
- **DIT** que cette commission est composée comme suit :
 - 4 membres du Conseil municipal en sus du Maire, Président de droit, selon le principe de représentation proportionnelle ;
 - 2 représentants d'associations locales ;
- **DÉSIGNE** les membres de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Membres du Conseil municipal	Représentants d'associations
(1) M. Benoît BLANCHARD (1) Mme Angélique MEZIERE (1) Mme Joëlle DUPUY (2) M. Jean-François HEUSSER	M. Jacques SZYMKOWIAK (Association des Jardins Familiaux) Mme Pascale TOURNAY (Association Basket Club d'Ermont)

(1) liste "Ensemble, renforçons nos liens"

(2) liste "Ermont citoyen, la Gauche rassemblée "

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) Convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le CDOS 95 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse ainsi que les annexes et tous documents afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32

Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »

6) Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat intercommunal Jean Jaurès – modification

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** à la nomination des délégués au sein du Syndicat Intercommunal Jean Jaurès, comme suit :

Titulaires	Suppléants
- M. Xavier HAQUIN - M. Joël NACCACHE - Mme Joëlle DUPUY - M. Didier LEDEUR - Mme Fazila DEHAS	- M. Etienne RAVIER - M. Benoît BLANCHARD - Mme Manuela GUTIERREZ - Mme Nathalie DE CARLI - Mme Virginie MAKUNDA TUNGILA

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

7) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** au sein de la *Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)* le Maire Adjoint suivant : **M. Benoît BLANCHARD**

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

8) Signature d'une convention de groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Social d'Ermont : Impression des supports municipaux de communication

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'impression des outils de communication de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

9) **Adhésion de la Commune d'Ermont aux conventions de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée et d'une brigade de nuit – Autorisation de signature des avenants correspondants**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune aux brigades de soirée et de nuit de la police municipale mutualisée ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de nuit ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la Convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police municipale intercommunale ;
- **AUTORISE** le Maire à les signer, ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

10) **Détermination des indemnités de fonction des élus municipaux dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2020/46 du 25 mai 2020 ;
- **ADOpte** les indemnités maximales pour le Maire et les 8 Adjointes au Maire, pour constituer l'enveloppe globale ;
- **FIXE**, dans le cadre de cette enveloppe globale (hors majorations), les taux des indemnités de fonctions du Maire, des 8 Adjointes au Maire, des 8 Conseillers Municipaux Délégués et des 18 autres Conseillers Municipaux.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »**

11) **Détermination des majorations applicables aux indemnités de fonction des élus municipaux votées dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

I. APPLIQUE :

➤ **Au Maire :**

- a. La majoration de 110%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la dotation de solidarité urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 110% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 60,122% (taux de la première répartition) et divisé par 90% (taux maximal de la strate) ;
- b. Et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 60,122% (taux de la première répartition).

➤ **Aux 3 premiers Adjointes au Maire :**

- a. La majoration de de 44%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la dotation de solidarité urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 44% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 27.67% (taux de la première répartition) et divisé par 33% (taux maximal de la strate) ;
- b. Et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 27.67% (taux de la première répartition).

➤ **Aux 5 autres Adjointes au Maire :**

- a. La majoration de de 44%, au titre de la perception au cours d'un des trois derniers exercices de la dotation de solidarité urbaine ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 44% (taux maximal de la strate supérieure) multiplié par 21% (taux de la première répartition) et divisé par 33% (taux maximal de la strate) ;
- b. Et la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 21% (taux de la première répartition).

- Aux 8 Conseillers Municipaux Délégués : application de la majoration de 15% (pour le chef-lieu de canton) ; soit l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique multiplié par la valeur du point multiplié par 15% multiplié par 8.621% (taux de la première répartition).

II. PRECISE QUE :

- a) Le montant des indemnités de fonctions des élus de la Commune suivra l'évolution du traitement de base des fonctionnaires ;
- b) Le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux élus de la Commune sera annexé à la présente délibération ;
- c) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »

12) Mise à disposition temporaire d'un local au sein du centre socio-culturel des Chênes au profit du Groupe La Poste : Signature d'une convention

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de la mise à disposition à titre gratuit dudit local ;
- APPROUVE les termes de la convention de mise disposition et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

13) Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Gibus »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du Multi Accueil « Les Gibus » ;
- AUTORISE le Maire à le signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »

V - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

1) Mise à disposition anticipée de locaux du Centre technique municipal par la Communauté d'agglomération au profit de la Commune d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE les termes et conditions de la Convention de mise à disposition anticipée des locaux situés au 1^{er} étage du Centre technique municipal, ainsi que les places de parking en souterrain, par la Communauté d'agglomération au profit de la Commune d'Ermont ;
- AUTORISE le Maire à signer tous actes y afférents et avenants ultérieurs.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) Acquisition de locaux « rue du Centre Technique, section AP 585 » à Ermont, appartenant à la Communauté d'Agglomération de Val Parisis (CAVP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE d'acquérir l'ensemble des lots 1-2-4-5- et 7 appartenant à la CAVP répartis comme suit :
 - Lots 1-2-4, locaux à usage de bureaux,
 - Lot 5 : 6 places de stationnement extérieurs,
 - Lot 7 : 7 places de stationnements en sous-sol.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes constitutifs à cette acquisition aux prix négocié de gré à gré entre les parties pour le prix de huit-cent-dix mille euros (810 000 €) ;
- PRECISE que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au budget communal de 2020 ;
- PRECISE que les ventes seront passées sous forme d'acte notarié et dit que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) **Mise en vente d'un bien immobilier correspondant à une portion de la rue des Bornes (Parcelle cadastrée AI 733) au profit de la Communauté d'agglomération Val Parisis**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** l'abrogation de la délibération n°19/169 portant sur la mise en vente de la parcelle cadastrée AI 733 correspondant à une portion de la rue des Bornes au profit de la Communauté d'agglomération Val Parisis, à l'euro symbolique ;
- **DECIDE** la cession d'une portion de la rue des bornes, cadastrée section AI N° 733 d'une contenance de 374 m² à cent-douze-mille-deux-cents Euros (112 200 €) ;
- **INDIQUE** la suppression, dès transfert de propriété, de la pénalité de 216 000 € appliquée par la Communauté d'agglomération Val Parisis sur l'attribution de compensation octroyée à la Commune d'Ermont au titre de la ZAC Ermont Eaubonne ;
- **INDIQUE** que la Communauté d'agglomération Val Parisis s'est engagée à vérifier que l'attributaire du projet d'aménagement réalise effectivement :
 - une voie pour véhicules légers et trottoirs comprenant également une circulation douce et l'ensemble des services (assainissement, éclairage public, réseaux de téléphonie, courants forts et faibles...) sur le terrain de Communauté d'agglomération Val Parisis le long de la voie ferrée rejoignant la partie de la rue des bornes non déclassée, réaliser une place publique rejoignant cette future voie avec le rue Raoul Dautry
 - la parfaite réalisation de ces ouvrages par la production d'un document conforme à l'article 40 du CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) Travaux, à savoir notamment :
 - Les spécifications de pose, les notices de fonctionnement, les prescriptions de maintenance des éléments d'équipement mis en œuvre, les conditions de garantie des fabricants attachées à ces équipements, ainsi que les constats d'évacuation des déchets ;
 - Les autres éléments du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO).
- **PRECISE** que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de publicité foncière applicables ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) **Cessions et rétrocessions de biens communaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la vente suivante :
 - Un terrain à bâtir (Lot N°3), issu d'une division d'une plus grande parcelle de section APN°597, sise 2 rue François PLASSON -95120 ERMONT d'une contenance de 386 m²,
 - Un local commercial livré brut d'une surface de 140 m² sis 3 rue Saint Flaive-Prolongée, 95120 ERMONT situé en rez-de-chaussée de l'immeuble le PLAZZA,
 - Un droit au bail pour un local à usage commercial sis 8 rue Saint Flaive Prolongée, 95120 ERMONT, d'une surface de 50 m² avec une cave à usage commercial de 10 m² située sous ledit local,
 - Un droit au bail pour un local commercial sis 37 rue de Stalingrad 95120 ERMONT de 83 m² avec une cave de 30 m²,
 - Un droit au bail pour un local commercial, centre Commercial Les Chênes, route de Saint leu, 95120 ERMONT d'une superficie approximative de 96,75m² composé de 45 m² en rez-de -chaussée et d'un sous-sol d'une superficie approximative de 51,75m²,
- **APPROUVE** le cahier des charges de cessions et rétrocessions respectifs ;
- **FIXE** les modalités de vente comme suit :
Afficher en mairie pendant 15 jours, un avis de cessions et rétrocession : appel à candidatures, description des fonds, du bail, prix proposé et cahier des charges.
- **DIT** que publicité de cette décision de ventes sera faite par affichage de la délibération et information sur le site de la ville ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) **Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) : signature et approbation du projet de convention valant procès-verbal de transfert de voiries d'intérêt communautaire sur le territoire d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet de convention valant procès-verbal de transfert des voies communautaires sur le territoire d'Ermont, sous réserve qu'avant toute intervention technique d'entretien, la Commune d'Ermont en soit informée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention valant procès-verbal de transfert de la voirie d'intérêt communautaire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) **Complexe sportif Auguste Renoir : demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de football et d'une piste d'athlétisme en synthétique**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise à hauteur de 22% du montant total HT des travaux (20% de taux de base auquel s'ajoute 2% de pondération pour la commune d'Ermont) ;
- **SOLLICITE** également une aide financière auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 40% du montant total HT des travaux, du fait de l'accessibilité hebdomadaire du complexe sportif A. Renoir à raison de 30 heures pour le lycée général Van Gogh et l'accès à 30 heures hebdomadaires pour les deux lycées professionnels G. Eiffel et F. Buisson sur les autres équipements sportifs de la commune à savoir : le complexe Raoul Dautry, le gymnase G. Rebuffat et le gymnase Van Gogh ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) **Renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase du lycée Ferdinand Buisson à la Commune d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** Le Maire à signer avec le Lycée Ferdinand Buisson la Convention annexée à la présente délibération, relative à l'utilisation par la Commune du gymnase du Lycée pour l'année scolaire 2020/2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) **Annulation de pénalités relatives aux contrats de travaux du lot 2 - Etanchéité concernant la construction du Conservatoire de Musique, de Théâtre et de Danse**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de procéder à l'annulation de la pénalité de 500€.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) **Annulation de pénalités relatives au contrat de travaux du lot 6 - Cloisons - Doublages - Faux-plafonds de la construction du Conservatoire de Musique, de Théâtre et de Danse**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de procéder à l'annulation de la pénalité de 1 500 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 10) **Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment communal de la Poste sis 1 rue Saint-Flaive Prolongée : demande de subvention d'aide à l'investissement, auprès de l'Etat (DSIL)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement auprès de l'Etat pour ces travaux ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

11) Théâtre : tarification des spectacles et activités culturelles de la saison 2020/2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la proposition de tarification des activités culturelles organisées au sein du Théâtre Pierre Fresnay et programmées pour la saison 2020/2021, ainsi que les modes de règlement y afférents ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents utiles.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

1) Modification du règlement intérieur de fonctionnement des accueils de loisirs : délais d'inscriptions

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** la fixation des nouveaux délais de réservation ;
- **AUTORISE** toute modification de document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) Approbation d'une convention type pour la remise de dons alimentaires issus des sites de restauration scolaire au bénéfice de tout organisme à objet social ou caritatif

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le principe du don de denrées alimentaires issues des restaurants scolaires communaux au profit d'organismes à but social ou caritatif ;
- **APPROUVE** les termes de la convention type et autorise le Maire à la signer ;

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) Création d'un conseil des parents d'élèves pour les établissements du premier degré et approbation de la charte de fonctionnement

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de la création d'un Conseil des parents d'élèves à l'échelle de la Commune pour les établissements scolaires du premier degré ;
- **APPROUVE** la charte de fonctionnement afférente.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

4) Signature de la convention 2020/2021 avec l'Institut Chinois pour la reconduction des ateliers de découverte de la langue et de la culture chinoise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'Institut Chinois les conventions pour la mise en place d'une découverte de la culture et de la langue chinoise sur le temps périscolaire dans le cadre de l'accueil de loisirs Louis Pasteur et Victor Hugo ;
- **AUTORISE** le Maire à régler à l'Institut Chinois la somme suivante pour chacun des groupes : 1 773,75 € soit un total de 3 547,50 €. Les frais de transports sont inclus et représentent la somme de 900 € ;
- **AUTORISE** le Maire à régler la facture envoyée par l'Institut Chinois correspondant aux ateliers mis en place par période mensuelle ou trimestrielle ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année, en partie sur le budget des ALSH 2020 et en partie sur le budget des ALSH 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) **Adhésion au programme Kokoro Lingua, méthode d'anglais à l'attention d'élèves du 1er degré**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **AUTORISE** la Commune à adhérer au programme Kokoro Lingua pour l'apprentissage de l'anglais pour 3 classes du 1er degré, de septembre 2020 à juin 2021 ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférant.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 30
Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »
Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)
- 6) **Signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune d'Ermont et l'Association Educative des Chênes (AEC)**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020-2021, avec l'association Educative des Chênes (A.E.C) ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34
Mme MAKUNDA TUNGILA ne prend pas part au vote.
- 7) **Bourses aux mérites 2020 : approbation de la mise en place, fixation des montants et du nombre de bénéficiaires**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la mise en place des bourses aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000 euros selon la répartition suivante :
 - Brevet du collège : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège) ;
 - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire) ;
 - CAP ou BEP : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement) ;
 - BAC et CFA : 100 € sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement) ;
 - **DECIDE** de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux, en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie, à 1 mois suivant le déroulement de celle-ci.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 8) **Approbation des conventions d'accompagnement et d'accueil de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire entre le chef d'établissement, l'élève, ses représentants légaux et la commune**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **AUTORISE** le Maire à signer avec les collèges volontaires d'Ermont, les parents et les enfants concernés, les conventions relatives à l'accueil de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 9) **Activités éducatives dans les collèges : renouvellement des conventions avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry pour l'année 2020/2021**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **AUTORISE** le Maire à signer les nouvelles conventions pour l'année scolaire 2020/2021, avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry et tout document afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 10) **Convention d'occupation de la piscine municipale d'Ermont par les maîtres-nageurs sauveteurs pour les leçons de natation**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** les termes du projet de convention d'occupation de la piscine municipale d'Ermont par les maîtres-nageurs sauveteurs pour les leçons de natation ;

- **AUTORISE** le Maire à signer avec les agents concernés ladite convention ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

11) Mise en place d'une saison artistique au Conservatoire et vote d'un tarif unique

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une saison artistique au Conservatoire ;
- **FIXE** un tarif de 2€ par personne et par représentation pour toute personne de plus de 4 ans dans le cadre de cette saison artistique ;
- **APPROUVE** l'imputation des coûts et des recettes au budget du Conservatoire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII – FINANCES

1) Val Parisis Habitat : garantie communale d'emprunt pour l'opération de réhabilitation thermique de 402 logements à la résidence « Les Espérances »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **Article 1 :** La commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement de deux emprunts d'un montant maximum de 3 100 000,00 € que Val Parisis Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- Ces prêts sont destinés à la poursuite du projet de réhabilitation de la résidence « les Espérances » avec des travaux d'isolation thermique.
- **Article 2 :** Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées dans le contrat de prêt.
- **Article 3 :** La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.
- **Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Article 5 :** Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **Article 6 :** Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et Val Parisis Habitat.
- **Article 7 :** La Commune demande l'ajustement final de la garantie communale au montant du prêt qui sera effectivement mobilisé par Val Parisis Habitat selon les éventuelles subventions octroyées, lesquelles devront être retracées au plan de financement définitif de l'opération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

M. le Maire et M. NACCACHE ne prennent pas part au vote.

2) Convention de prolongation des droits de réservation de logements pour le contingent communal avec le bailleur Val Parisis Habitat

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de prolongation des droits de réservation de logements de la résidence « Les Espérances » avec le bailleur Val Paris Habitat ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

M. le Maire et M. NACCACHE ne prennent pas part au vote.

3) Présentation du rapport annuel 2019 relatif à la délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'exploitation émis pour l'année 2019 par la société Lombard et Guérin.

4) **Désignation des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** le mode de désignation au scrutin public à main levée à la majorité absolue des membres;
- **DESIGNE** les représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :
- Titulaires : Xavier HAQUIN, Didier LEDEUR
- Suppléant : Benoît BLANCHARD

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) **Fête des vendanges 2020 : versement d'une subvention aux associations participantes**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **FIXE** à 650 € le montant de la subvention pour chaque char supplémentaire construit soit 1 950 euros pour l'association « MJC » qui va en réaliser 3, et 650 euros pour le « Club d'Echecs Ermontois » pour la confection d'un char ;
- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra leur être versée par anticipation ;
- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

6) **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Gymnastique Volontaire d'Ermont (GVE)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ATTRIBUE** une subvention de 540 euros au profit de l'association « Gymnastique Volontaire d'Ermont » ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget prévisionnel 2020.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

7) **Gestion Technique et répartition des charges de la salle sportive polyvalente Gustave Eiffel et du gymnase Van Gogh : Signature d'une convention entre la Commune et le Syndicat intercommunal**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation de la gestion technique et de la répartition des charges de fonctionnement pour les deux équipements gymnase Van Gogh et salle sportive polyvalente Gustave Eiffel telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Intercommunal pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du L.E.P. Gustave Eiffel.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

M. NACCACHE ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 52.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise

Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2020 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 02 Octobre 2020